

Carte d'accès aux déchèteries



Les déchèteries sont équipées d'un système de contrôle des accès. Pour y accéder, vous devez impérativement être munis de votre carte d'accès individuelle.

COMMENT OBTENIR SA CARTE D'ACCÈS ?

- En cas d'emménagement sur le territoire, votre carte d'accès est envoyée automatiquement à votre domicile suite à votre inscription au service de gestion des déchets.
- En cas de perte, vous devez contacter le service de gestion des déchets. Une déclaration remplie auprès de la gendarmerie sera demandée, en cas de vol. La nouvelle carte vous sera facturée 10 €.
- En cas de déménagement au sein du territoire de Grand Lieu, vous conservez votre carte.

FONCTIONNEMENT

Il suffit de présenter votre carte sur un lecteur situé à l'entrée des sites pour déclencher l'ouverture de la barrière. Le nombre de passage n'est pas limité.

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, votre carte de déchèterie inclut **un forfait de 12 passages gratuits à l'année**.

Au-delà, chaque passage, jusqu'au 18^{ème} inclus, sera facturé 7 €.

A tout moment, vous pouvez consulter votre nombre de passages en déchèteries sur le [webusager](#). Vos références sont indiquées sur votre facture déchets.

Service gestion des déchets

02 51 70 94 39

collectedechets@grandlieu.fr

Liens utiles

- [REGLEMENT DE COLLECTE CCGL 2020-janvier-2021 \(Pdf\)](#)